

**Crédit de Fr. 200'000.- (HT) des Services industriels  
pour le remplacement complet du programme des serrures**

**1. INTRODUCTION**

Le programme des serrures actuel des Services industriels est en fin de vie, ce qui signifie que la combinaison des clefs ne sera plus garantie. Il est donc impératif de le changer pour garantir la sécurité des ouvrages et bâtiments des Services industriels.

**2. PROJET**

Il s'agit de remplacer toutes les serrures actuelles de tous les bâtiments, buffets électriques, stations transformatrices, etc. Concrètement, il s'agit de 500 serrures à remplacer. La volonté des Services industriels est de remplacer les simples serrures actuelles par un « contrôle d'accès » permettant d'identifier qui a accédé à quel objet et quand. Le programme de contrôle d'accès sera compatible, dans la mesure du possible, avec les systèmes de contrôle d'accès mis en place dans d'autres bâtiments communaux, pour faciliter, par exemple, l'accès des pompiers aux locaux. Dans les buffets électriques, trop petits et trop vulnérables au vandalisme, un système spécifique de contrôle d'accès sera installé.

**3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT**

Le montant du crédit nécessaire est de Fr. 200'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

<b>Nouveau système de contrôle d'accès</b>	<b>en francs</b>
- cylindres et demi-cylindres	175'000.-
- divers matériels d'installation des cylindres	2'000.-
- appareil de programmation, logiciel, y compris installation et mise en service	5'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi (environ 10 %)	18'000.-
<b>TOTAL HT</b>	<b>200'000.-</b>

Le montage des cylindres sera réalisé par le personnel des Services industriels vu que la proximité des installations électriques ne permet pas de laisser des collaborateurs d'une entreprise tierce réaliser ces travaux sans accompagnement. Comme d'habitude, les charges liées aux heures du personnel des Services industriels ne font pas partie de la présente demande de crédit puisque la masse salariale est déjà incluse dans le compte de fonctionnement. Cet investissement étant prévu dans la planification financière, il n'aura aucune incidence sur les prix de l'électricité ou de l'eau potable.

<b>Tableau de bord pour le crédit d'investissement - montants en CHF</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Remarques</b>
Montant du crédit			200'000.00
Intégration du crédit dans le plan financier	X		
Concordance de la période de réalisation avec celle planifiée	X		
Prélèvement comptable sur un fonds existant (Fonds/ Electricité – entretien et rénovation)		X	
Financement nécessaire par voie d'emprunt	X		200'000.00

<b>Charge financière - montants en CHF</b>		
Taux de l'amortissement comptable (10 ans = 10 % / 25 ans = 4 % / 50 ans = 2 %)	4 %	8'000.00
Charge d'intérêt maximale, calculée sur un taux moyen de 3 %*		6'000.00
<b>Total de la charge financière annuelle</b>		<b>14'000.00</b>

\* L'amortissement financier et le taux d'intérêt ne peuvent pas être déterminés de cas en cas, la Municipalité procédant à des emprunts à court, moyen et long termes. La liste des emprunts peut être consultée dans les comptes 2016.

**4. PLANIFICATION / CALENDRIER**

Le temps prévisible pour la réalisation de ces travaux est estimé à environ 600 heures de travail sur deux années d'exploitation, soit 2018 et 2019.

**5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION**

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet.

Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président : La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 octobre 2017

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 2 octobre 2017 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal :

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 200'000.- (HT) des Services industriels pour le remplacement complet du programme des serrures est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Jude Schindelholz

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 octobre 2017